

79 024 166 \$ auprès du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution dont copie est portée en annexe à la recommandation du président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, autorisant cet emprunt et priant le gouvernement de l'autoriser à contracter celui-ci suivant les modalités et conditions déterminées par ladite résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu, aux fins d'assurer le paiement en capital et en intérêt de l'emprunt qui précède, d'autoriser le président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur cet emprunt, à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique:

QUE la Société soit autorisée à emprunter une somme de 79 024 166 \$ auprès du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement;

QUE le prêt consenti à la Société comporte le taux d'intérêt, les modalités et les conditions approuvés par la résolution de la Société;

QUE le président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur cet emprunt, soit autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28789

Gouvernement du Québec

Décret 1369-97, 22 octobre 1997

CONCERNANT le versement d'une aide financière de 1 500 000 \$ à la Commission scolaire de la Jeune-Lorette relativement au projet de construction du Centre de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay présenté dans le cadre du volet 3.3 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec »

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont signé, le 11 avril 1997, une convention

relative à la prolongation de l'« Entente Canada-Québec, Programme d'infrastructures »;

ATTENDU QUE le volet 3.3 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec » vise à permettre la construction, la réfection ou l'amélioration de centres de formation ainsi que de centres de recherche et développement correspondant aux priorités gouvernementales;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Jeune-Lorette a présenté dans ce cadre une demande d'aide financière relativement au projet de construction du Centre de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, dont le coût des travaux admissibles s'élève à 4 500 000 \$;

ATTENDU QUE le projet présenté par la Commission scolaire de la Jeune-Lorette consiste en la construction d'un centre de formation correspondant aux priorités gouvernementales;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation est disposé à assumer le versement de l'aide financière de 1 500 000 \$ représentant la part du gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser une aide financière de 1 500 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner le ministère de l'Éducation à titre de ministère commanditaire afin qu'il assume le versement de cette aide financière;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de la ministre de l'Éducation:

QU'une aide financière de 1 500 000 \$ soit versée à la Commission scolaire de la Jeune-Lorette relativement au projet de construction du Centre de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, dont le coût des travaux admissibles s'élève à 4 500 000 \$;

QUE le ministère de l'Éducation soit désigné à titre de ministère commanditaire et autorisé à verser une aide financière de 1 500 000 \$ à la Commission scolaire de la Jeune-Lorette dans le cadre du volet 3.3 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec ».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28790